

QUI SOMMES NOUS ?

LE SERVICE MÉDICAL

Expert médical de l'Assurance Maladie, le service médical Bretagne est présent dans chaque département breton.

Il s'assure de la justification médicale des prestations versées aux assurés et accompagne les professionnels de santé dans leurs relations avec l'Assurance Maladie.

Ses missions : améliorer l'efficacité du système de santé et assurer l'accès de tous à des soins de qualité au meilleur coût.

Les collaborateurs sont **#fiersdeprotéger**.

Quelques chiffres



3,3 millions
d'assurés
protégés



255 000
avis médicaux
rendus



20 000
professionnels
de santé

J'ai rendez-vous au service médical

J'apporte ma pièce d'identité, ma carte vitale et mon dossier médical (La convocation est obligatoire et conditionne le versement des prestations).



Je me dirige vers la borne pour signaler mon arrivée (j'insère ma carte vitale).



Je suis reçu par un médecin-conseil ou un infirmier du service médical ou un conseiller services de l'Assurance Maladie.



J'échange sur ma situation. Je peux faire l'objet d'un examen médical.



Une décision peut m'être donnée sur place ou adressée par courrier de la CPAM ultérieurement.

Nous contacter

3646 dites « service médical » *
ou
compte ameli

* Service gratuit + prix appel, depuis un téléphone fixe ou mobile.